

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D054/2020

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt, le 24 novembre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 17 novembre 2020

Nombre de membres
-------------------

En exercice : 21
------------------

Présents : 19
---------------

Pouvoirs : 1
--------------

Votants : 20
--------------

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HALBOUT Nicole, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Étaient absentes : Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme FERIÈRE Jocelyne

Pouvoir : Mme DELACROIX-MALVASIO a donné pouvoir à Mme PANNIER

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

**Objet : Election d'un nouveau référent Autonomie et actualisation de la composition du Bureau du C.I.A.S.**

Il est rappelé que par délibération D043/2020 du 8 septembre 2020, le conseil d'administration a validé la constitution du Bureau du C.I.A.S. et a procédé à l'élection des référents et binômes pour les quatre champs de compétences du C.I.A.S.

Le Bureau avait donc été ainsi constitué :

Président : M. GRAVELLE Nicolas

Vice-Présidente : Mme VAGNER Marie-Lyne

Animation de la Vie Sociale

Référent : M. BONNEVILLE Roger

Binôme : M. LAHRECH Ahmed

Autonomie

Référent : M. FEDERICI Michel

Binôme : Mme HALBOUT Nicole

Enfance Jeunesse

Référent : M. COURTOUX Thomas

Binôme : M. POUCKET Ghislain

Insertion

Référente : Mme NADAUD Nadia

Binôme : Mme GARNIER Laëtitia

Cependant, considérant la délibération D053/2020 actant la nouvelle composition du conseil d'administration du C.I.A.S. suite à la vacance du siège de Monsieur Michel FEDERICI, il convient de procéder à une nouvelle élection du référent Autonomie

Conformément à l'article R42 du code électoral, le bureau de vote est ainsi composé :

Président : Monsieur Nicolas GRAVELLE

1<sup>er</sup> assesseur : Monsieur Guillaume BOULAYE

2<sup>ème</sup> assesseur : Monsieur Ghislain POUCKET

Secrétaire : Monsieur Roger BONNEVILLE

Les administrateurs élus souhaitant faire acte de candidature sont invités à se faire connaître.

Se portent candidats au titre de référent autonomie, parmi les administrateurs élus :

- Monsieur André ANTHIERENS
- Madame Jocelyne HEURTAUX

Après dépouillement des suffrages par les assesseurs, Monsieur le Président annonce les résultats suivants :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Blancs	Nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue
19	1	20	0	1	0	19	10

Candidats	Nombre de voix obtenues
Monsieur André ANTHIERENS	8
Madame Jocelyne HEURTAUX	11

**Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **Déclare qu'à l'issue des opérations de vote Madame HEURTAUX est élue référente autonomie à la majorité absolue.**
- **Acte la nouvelle composition du Bureau du C.I.A.S. comme suit :**

Président : M. GRAVELLE Nicolas

Vice-Présidente : Mme VAGNER Marie-Lyne

---

Animation de la Vie Sociale

Référent : M. BONNEVILLE Roger

Binôme : M. LAHRECH Ahmed

---

Autonomie

Référent : Mme HEURTAUX Jocelyne

Binôme : Mme HALBOUT Nicolle

---

---

Enfance Jeunesse

Référent : M. COURTOUX Thomas

Binôme : M. POUCKET Ghislain

---

Insertion

Référente : Mme NADAUD Nadia

Binôme : Mme GARNIER Laëtitia

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20201124-20D054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020